



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 22 mai 2023*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Financement des appels à projets sportifs et animations du territoire. (3<sup>ème</sup> session AAPS pour l'année 2023).**

L'an deux mille vingt trois, le 22 mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :** Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Emmanuelle de GENTILI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Voants :10  
Pour :10  
Contre :  
Abstention:

**ABSENTS :** Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI.

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance

**OBJET : Financement des appels à projets sportifs et animations du territoire. (3<sup>ème</sup> session AAPS pour l'année 2023).**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juin 2016, approuvant le Guide du sport notamment, le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions ; les subventions attribuées aux associations sportives dans le respect du règlement d'attribution approuvé par le Conseil ;

Considérant les dossiers d'appels à projets sportifs du territoire présentés par les associations sportives domiciliées sur le territoire communautaire qui sollicitent une aide pour l'organisation d'événements ou projets d'animation, énoncés dans le tableau ci-joint en annexe ;

Considérant que ces actions s'inscrivent parfaitement dans le cadre du projet d'animation sportive du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**ATTRIBUE (À l'unanimité)**

Aux associations, selon le tableau ci-dessous, les subventions pour un montant total de cinq mille (5 000€), au titre de la troisième session des Appels à Projets Sportifs pour l'année 2023 ;

<b>Association</b>	<b>Projet d'animation</b>	<b>Subvention attribuée</b>
<b>Endur Ensemble</b>	<b>Relais Rose</b>	<b>3 000€</b>
<b>Toni Sport Team Kick-Boxing</b>	<b>Nuit du Kick II</b>	<b>2 000€</b>

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Bureau du 22 mai 2023

**OBJET : Financement des appels à projets sportifs et animations du territoire. (3<sup>ème</sup> session APPS pour l'année 2023).**

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **30 MAI 2023**  
et publication ou notification  
du **30 MAI 2023**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)